

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 23 mars 2023  
Rapporteur :  
Monsieur Hervé HERRY**

**N° 14**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 03/04/2023  
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/04/2023  
(accusé de réception du 03/04/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Port du Corniguel : tarifs 2023**

**Le port du Corniguel-Cap Horn est géré directement par Quimper Bretagne Occidentale par le biais d'une régie dotée de la seule autonomie financière, créée par délibération le 12 décembre 2017. Afin d'exploiter le port du Corniguel- Cap Horn, il convient de définir les tarifs portuaires annuellement.**

\*\*\*

Conformément aux statuts de la régie, sur proposition du Conseil d'exploitation, après consultation du conseil portuaire, il est proposé au conseil communautaire le maintien des tarifs portuaires 2023 au même niveau qu'en 2022, à savoir :

- Mise à l'eau des navires

Chantiers navals spécialisés dans la construction de bateaux d'une longueur supérieure ou égale à 10 m : 90,40 € HT
---

Forfait annuel de 904,02 € HT par chantier pour l'ensemble des mouvements pour les bateaux d'une longueur inférieure à 10 m.
--

- Terre-pleins

- Pour les entreprises dont l'activité génère majoritairement un trafic maritime de marchandises, assujetties aux droits de port	1,68 € HT le m <sup>2</sup> par an
- Pour les entreprises non-assujetties aux droits de port	2,26 € HT le m <sup>2</sup> par an
Terre-pleins aménagés	2,02€ HT le m <sup>2</sup> par an

- Pontons professionnels

Chantiers nautiques : forfaits annuels	2 451,00 € HT
Vedettes de passagers : forfait annuel	4 029,00 € HT
Autres usages	2 € HT /mL/jour

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'appliquer les tarifs présentés ci-dessus à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.